



0007  
Réf : N...../MCTA/....2023

Conakry, le 19 JUL 2023

Le Ministre

### Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAO)

## Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat

AAO N°: 003/MCTA/CAB/DNC/CPMP/2023

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le Journal des Appels d'Offres N°614 du 06 février 2023.
2. Le Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2023, des fonds afin de financer ses activités, et a l'intention d'utiliser une partie pour effectuer des paiements au titre du Marché de : *Travaux de Construction d'un Centre Culturel des Rythmes et Danses Traditionnels à Hamana dans Kouroussa*. Les Travaux seront exécutés dans un délai de *douze (12) mois*. Le Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les *Travaux de Construction d'un Centre Culturel des Rythmes et Danses Traditionnels à Hamana dans Kouroussa*.
3. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de *la Personne Responsable de la Passation des Marchés Publics du Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat* sis à Conakry Commune de kaloum Tél : 621 69 16 86/ 664 20 03 99 Email : [mariatou.barry@gmail.com](mailto:mariatou.barry@gmail.com) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres du Lundi au Jeudi de 9H à 15H30 mn et le vendredi de 9H à 12H 00.
5. Les exigences en matière de qualifications sont : *l'expérience, la situation financière, la capacité de financement, le matériel à mobiliser, et le personnel à affecter*.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : sis à Conakry Commune de kaloum Tél : 621 69 16 86/ 664 20 03 99 Email : [mariatou.barry@gmail.com](mailto:mariatou.barry@gmail.com) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres du Lundi au Jeudi de 9H à 16H30 mn et le vendredi de 9H à 12H 00, à compter du *21 Juillet 2023* contre un paiement non remboursable de *cinq millions de Francs Guinéens*



(5 000 000 GNF). La méthode de paiement sera conformément au décret N°2304/MEF/MB/SGG en date du 07 Août 2020 portant modalités de paiement de la redevance et de la quote part des produits de vente des DAO. Du produit de vente des DAO

- ✓ 20% du montant seront versé à l'autorité contractante ;
- ✓ 50% au compte N°4111071 du receveur central du trésor public à la **BCRG**
- ✓ 30% au compte de l'**ARMP** N°201100407 à la **BCRG**.

Le document sera immédiatement remis aux candidats intéressés.

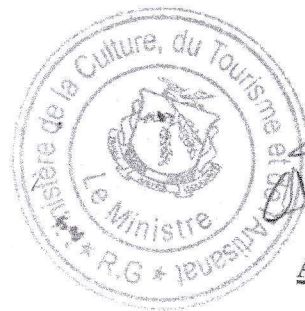
8. Les offres vont être rédigées en langue française et devront être déposées en **quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies** à l'adresse ci-après : Secrétariat central du Ministère de la Culture, du Tourisme, et de l'Artisanat commune de Kaloum au plus tard le **21 Août 2023 à 10h 00mn**.

9. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, d'un observateur indépendant à l'adresse ci-après : Guinée-Conakry-Commune de Kaloum à la salle de réunion du Ministère de la Culture, Tourisme, et de l'Artisanat le **21 Août 2023 à 11h 00 mn**.

10. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission, d'un montant de **1,5%** du montant de l'offre du soumissionnaire.

11. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres. Il est également prévu le paiement des frais d'immatriculation du contrat à la Direction Générale du Contrôle des Marchés publics (DGCMP) au taux de 0,3 % du montant hors taxes du marché, supportée par le Titulaire.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite de soumission.



**Alpha SOUMAH**